

Samuel
1949

Article pour le bulletin de l'union des Inventeurs .

J'ai lu avec un grand interet le numero de Noël .
Je constate avec plaisir que ce bulletin s'améliore
de mois en mois . Il reste bien encore quelques défauts
qui sont dus à la crise de croissance mais il n'en reste
pas moins que le suivant est toujours meilleur que le
précédent , petit à petit l'oiseau fait son nid .

Mais pourquoi ce bulletin n'a t'il pas de titre ? Union des Inventeurs
c'est le titre de notre société ce n'est pas un titre de revue .
Appelez le "Le presse purée" , si vous voulez , mais ce ne serait pas mal , les inventeurs étant généralement dans la
"découverte" les plus répandues parmi ses lecteurs .

Il n'en reste pas moins que la lecture du numéro de
Noël m'a beaucoup intéressé . J'y ai remarqué qu'on demandait de la
polémique , ce qui justifie le présent article et les objections
que voici :

J'ai déjà écrit ici que je craignais comme la peste en
France un brevet à examen préalable , vous allez l'avoir
probablement , vous vous en mordrez les doigts . Peut il répéter mes
arguments . D'abord un brevet à examen coute énormément plus cher que
les autres , ensuite il est délivré à la Saint Glinglin quand il est
délivré , il ne donne que des garanties illusoirs , mais incite les
industriels à exiger ces prétendues garanties ce qui rend
les affaires tres lentes . Mais ce qui est le plus grave c'est qu'il
démolit des le bénéfices que pourraient tirer les inventeurs d'inventions
antérieures dont personne ne connaît les antériorités (même pas
l'inventeur) . Mot qui vous parle je tire le plus clair de mes revenus
d'une invention que je croyais bien nouvelle
quand je l'ai réinventée . L'affaire marchait déjà quand j'ai eu
l'imprudence d'essayer de prendre un brevet
USA . Les examinateurs m'ont alors envoyé un brevet de 1908
qui décrivait la même invention . Comme mes clients
industriels avaient fourni l'argent pour le brevet je
n'ai pu éviter de leur montrer . Heureusement il s'agissait de gens
intelligents (une fois n'est pas coutume) et ils ont été les premiers à
me dire de fermer mon bec et ils continuent à me verser mes
royalties pour conserver une apparence de monopole en France , en Italie
et en Suisse ou nous avons d'autres brevets .

Voilà maintenant l'article de Mr J.D. Michel et j'approuve presque tout ce qu'il dit . Je trouve cependant qu'il est
rédigé d'une façon trop passiviste . Je ne suis pas d'accord quand il
dit qu'un brevet ne peut être exploité qu'après une recherche d'antéri-
orité , témoin ce que je vous ai raconté plus haut . D'autre part
il est inutile d'attendre qu'un brevet soit publié par l'office
pour qu'il soit connu , il suffit de publier dans les revues techniques
qui, Dieu merci, ne manquent pas en France . J'écris dans pas mal
d'entre elles et je suis à votre disposition pour rédiger des articles .
Si les inventions sont intéressantes ces articles paraîtront
certainement .

Pas d'accord non plus sur sa crainte des forbans . Il veut mieux être exploité que de ne pas exploiter . Je veux dire que l'inventeur est toujours volé sauf exception , mais il doit préférer être volé que de voir son invention rester lettre morte . Même quand on se fait voler on tire toujours quelque chose d'une invention lancée dans la circulation et puis rien n'est pire que le néant .

D'ailleurs souvent les inventeurs ont tendance à croire que le rôle qu'ils jouent en tant que dieux créateurs . Souvenons nous que ce que nous avons inventé nous ne l'avons inventé que parce que d'autres sont passés avant nous qui ont travaillé d'une façon tout à fait désintéressée non pas pour nous seuls mais pour tout le monde et sachons nous contenter quelque fois d'un salaire minime en attendant une meilleure chance .

Certains font "la culbute" parce que (qu'ils disent) l'époque n'est pas favorable . C'est vrai l'époque n'est pas favorable . Mais citez moi une époque favorable ! En ce moment le pouvoir d'achat des masses est réduit , mais les parvenus ont de l'argent . A une autre époque ce sera le contraire . Avant la guerre de 14 les journaliers agricoles gagnaient 50 cm par jour mais les bourgeois avaient sa voiture mais les tableaux des peintres ne se vendaient pas . Pendant la guerre les "croûtes" se vendaient au contraire très bien malgré la carte de pain . La vérité est qu'il n'y a ni époque favorable ni époque défavorable , il y a des gens qui ne savent pas s'y prendre , je peux vous en parler savamment , je fais partie de cette sorte de gens , mais j'ai fini par m'en rendre compte c'est déjà un progrès .

Quittons maintenant l'article de Mr J.O.Michel , tout le monde aura son paquet .

La clause compromissoire , on la trouve maintenant dans tous les contrats , est elle tellement avantageuse . Qui si on a à faire à un adversaire de bonne foi et à un arbitre compétant et intelligent . Si on a à faire à un adversaire filou et adroit vous serez filouté malgré cette clause , croyez moi et avec un adversaire de bonne foi pourquoi s'adresser à un arbitre il suffit de causer avec lui pour arranger directement l'affaire . Quand à l'arbitre , savez vous si il saura mieux juger qu'un juge ? Avec un juge vous avez toujours la possibilité de faire appel . Pas d'avocat , pardon et si votre adversaire sait mieux s'exprimer que vous et si , lui , il prend un bon avocat il faudra bien que vous en preniez un . Les honoraires d'un bon avocat ne sont pas toujours de l'argent perdu .

Mr Forciot de Nice pense que les utopistes et les escrocs seront éliminés éliminés par un brevet à examen préalable , moi je veux bien , mais hélas j'ai peu de confiance dans aucune loi pour éliminer les escrocs , c'est seulement l'habileté et la diligence des honnêtes gens à se défendre qui peut éliminer les escrocs . Le maquis des lois compliquées sert plus les escrocs qu'il ne les gène .

Mr Vimoux veut un ministère du bon sens , moi je veux comme ministre de ce ministère Mr Vimoux lui-même , mais , si jamais ce ministère était créé ce ne serait pas Mr Vimoux qu'on nomerait ce serait quelque habitant d'un asile d'aliéné , Le difficile n'est pas de fonder des ministères mais de bien les peupler . "Il fallait un calculateur , ce fut un danseur qui l'obtint" .

Pourquoi la chambre des métiers de la Seine refuse t'elle d'inscrire les inventeurs ? Pourquoi l'Union des inventeurs ne fait elle pas un

un procès à la chambre de commerce de Paris puisqu'elle a la réponse du ministre pour elle ? ~~xxx~~ Le rôle de notre association n'est il pas de ~~xx~~ défendre les inventeurs justement sur ce plan d'intérêt général .

Le Touring club offre 100.000 frs à qui fera marcher les bicyclettes avec un paratonnerre . J'offre 1.000.000 à qui fera du pain blanc avec du croûton de cheval . Ces deux promesses ne coûteront pas cher à leurs auteurs .

Mr Beroudiaux exulte le rôle de l'inventeur et il n'a pas tort , mais l'inventeur ne pourrait inventer sans le savant qui crée les sciences , sans tous les autres hommes ~~quixix~~ dont le travail , ~~xxxxx~~ routinier , mais nécessaire , lui permet de vivre . Tous les métiers sont nobles et l'inventeur fait tout au plus un métier comme un autre .

On parle beaucoup de l'industriel exploitateur , mais n'existe t'il pas d'inventeurs exploités ? Je n'en ai encore jamais rencontré , d'ailleurs si j'en rencontrais un, je ne le reconnaîtrais pas tellement je crois que tout est dû aux inventeurs , pourtant quand je veux lire un livre scientifique cher , au lieu de l'acheter je vais le lire dans une bibliothèque frustrant ainsi l'auteur de ses droits . Quand je vends un objet de mon invention à quelqu'un qui en a absolument besoin et qui ne peut l'acheter ailleurs puisque j'en ai le monopole , je n'hésite pas à le vendre dix fois ce qu'il vaut , pourtant si j'ai inventé cet objet c'est parceque j'ai lu ~~xxxxxxxx~~ gratuitement dans une bibliothèque le livre d'un savant qui ~~xxxxxxxx~~ crevera peut être dans la misère .

Dans cet article j'ai dit beaucoup de mal des inventeurs , c'est uniquement pour réagir contre l'exces de bien que j'en ai eu dans le numéro de Noël , mais je ne suis qu'un gros menteur et j'en pense au ~~xxx~~ contraire beaucoup de bien étant inventeur moi-même , ce qui ne devrait pourtant pas être une raison valable .

L.DODIN .